



Attouchements sur mineur..

Par **MYA57**, le **13/08/2017** à **15:59**

Bonjour, j'aimerais avoir des renseignements..rnJ'ai été victimes d'attouchements par un homme majeur et je n'avais que 13 ans, je me suis rendu au commissariat le plus proche pour porter plainte, les faits ont duré de décembre 2013 à juillet 2014, je ne pouvais pas en parler je n'y arrivait pas car à la maison il y'avait d'autre problème, ma mère avait un problème de santé et je ne voulais pas en rajouter, c'était très dur pour moi, en juillet 2014 j'ai finalement décidé de tout dire à ma famille, j'ai donc été porter plainte avec ma mère, j'ai subi une audition filmée etc. Mais je voudrais savoir, qu'elles en seront les conséquences et si cet homme aura quelques chose car je sais que ça prend énormément de temps mais j'aimerais juste savoir dans combien de temps ça peut prêter, et si ça peut être une histoire classée sans suite ou pas..'(rnJ'ai beaucoup souffert car j'étais attaché à la compagne de cet homme qui elle était la sœur de ma meilleure copine donc c'est pour ça que j'étais en contact avec elle et cet homme car elle vivait encore chez ses parents..rnMerci à ceux qui liront ceci et m'aideront.

Par **MYA57**, le **13/08/2017** à **16:01**

La famille de ces deux filles m'ont demandé de porter plainte car ils voulaient tous témoigner avec moi car ils ont tous assisté à des choses, mais malheureusement quand j'ai agi ils m'ont lâché et on a témoigné " contre moi ".... Je me suis donc retrouvé seul face à mes problèmes...

Par **Visiteur**, le **14/08/2017** à **19:58**

Bsr,rnIl vous faut un bon avocat...et des preuves, sinon peu d'espoir.

Par **MYA57**, le **04/09/2017** à **13:08**

Peu d'espoir veut donc dire que cet homme n'aura donc pas de sanction?

Par **morobar**, le **04/09/2017** à **15:24**

C'est l'éternel problème de la preuve.rnLa justice ne peut pas condamner sans preuves.rnLe principe même de la justice c'est qu'il vaut mieux 10 coupables dehors qu'un innocent en prison.rnVous imaginez bien que vos propos ne sont justement que des propos, et insuffisants à eux seuls pour faire condamner un individu. Rien ne permet de penser que votre parole est d'évangile et que vous ne racontez pas des histoires.

Par **jos38**, le **04/09/2017** à **16:18**

bonjour. vous avez été auditionné en juillet 2014. cet homme a certainement été auditionné à son tour. sa famille a témoigné contre vous. l'affaire Dutroux a entraîné culpabilité et paranoïa, d'où des erreurs judiciaires comme le procès d'Outreau parce qu'on avait peur de passer à côté de quelque chose d'horrible . la justice se doit d'être prudente.